



ASSOCIATIONS MAISON DES SAGES

UN HABITAT ALTERNATIF

Les Maisons des Sages sont deux habitats Accompagnés Partagés et Insérés dans la cité (API) à Buc et aux Loges-en-Josas (Yvelines) qui accueillent chacune huit personnes âgées atteintes par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, ne pouvant plus rester dans leur domicile ordinaire.

Ce projet permet donc de proposer un logement alternatif entre le logement classique et l'EHPAD.

PERMETTRE LA MISE EN COMMUN D'UNE MAISON

En 2006/2008, le modèle de logement alternatif pour les personnes âgées présentant un handicap cognitif a été découvert en Allemagne à Berlin mais aussi en France dans le Morbihan. En 2013/2014, deux structures ont été créées avec pour objectif la réalisation d'une première maison, une SARL préfigurant un service mandataire d'aide à domicile, un fonds de dotation destiné au recueil de fonds pour l'ingénierie de projet et pour l'investissement immobilier. En mai 2018, il s'agissait ensuite d'acheter une maison à Buc, avant de signer un bail de location de quatorze ans avec le fonds de dotation, qui sous-loue aux huit habitants. En octobre 2019 la Maison des sages de Buc a été ouverte après une rénovation complète de la maison financée par Caritas Habitat et le fonds de dotation. En avril 2021, la Maison des Sages des Loges en Josas a, à son tour a été ouverte, acquise et rénovée par la SAS L'ISA (L'Immobilier Solidaire et Associatif) et louée au fonds de dotation, qui sous-loue aux huit habitants.



Yvelines
Le Département

Associations Maison des Sages de Buc et Maison des Sages des Loges en Josas
Conseil départemental des Yvelines (78)
Ami des Aînés depuis 2020

OBJECTIFS :

- Offrir un choix alternatif à l'entrée en institution pour des personnes âgées présentant un handicap cognitif, dont l'isolement, les symptômes et la perte d'autonomie ne leur permettent plus de rester dans leur ancien domicile.
- Permettre une mise en commun de la location d'une grande maison, des dépenses de la vie quotidienne, et d'un accompagnement par des auxiliaires.
- Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude.

PRATIQUE :

- Conceptualiser les structures accueillant les personnes âgées.
- Acheter une maison.
- Signer un bail de location.
- Ouvrir la maison après rénovation.

Si la SARL a participé à la gestion d'un service mandataire d'aide à domicile permettant aux habitants et à leurs familles de recruter les huit auxiliaires de vie, c'est l'ARS qui subventionne le salaire de l'animatrice de la vie sociale et partagée. Deux associations dont les adhérents sont composés des familles et des représentants du fonds de dotation gèrent la maison au quotidien. D'autre part, un étudiant est hébergé gratuitement en échange d'une présence de nuit. Des médecins, infirmières, kinésithérapeutes et orthophonistes participent aux soins à domicile.

UN LOGEMENT INCLUSIF

Les Maisons des Sages permettent d'inclure des personnes vulnérables au coeur des villes et des villages (en centre ville, à proximité des services et des commerces), en articulation avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (mairie, CCAS, tissu associatif, etc.) En permettant à leurs habitants de poursuivre leur vie "comme à la maison", aux côtés de leurs concitoyens, les communautés des Maisons des Sages deviennent alors des acteurs sociétaux, à part entière de territoires inclusifs.

La reconduction du projet dépend des possibilités d'investissement immobilier, en particulier dans les zones tendues, et du futur modèle de financement du poste d'animatrice /coordinatrice de la vie sociale et partagée par la nouvelle allocation AVP (Aide à la Vie Partagée) qui devrait être financée par la CNSA (80 %) et le département (20%).



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme le conseil départemental des Yvelines, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com